

Siège :
Cavaillon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

Etaient présents :

N° 2011-06-
15

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude – M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude – M. BOREL Félix —
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude – M. COURTECUISSÉ
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

OBJET :

Petite Enfance
: protocole
d'accord
concernant
l'intervention
de bénévoles
dans les
services

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2008 relatif au protocole d'accord concernant l'intervention de bénévoles dans les services de la petite enfance ;
 - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2011,

La Communauté de communes met en œuvre ses projets en matière de Petite Enfance, en s'appuyant sur les compétences de professionnels. La socialisation des jeunes enfants est une mission essentielle des lieux d'accueil de la Petite Enfance.

Afin de renforcer cette notion de vie en société, le service utilise également les compétences de bénévoles qui interviennent gratuitement auprès des jeunes enfants sous la responsabilité du cadre de la structure d'intervention.

Un modèle de protocole avait été approuvé par délibération du Conseil

Communautaire en juin 2008 mais il est nécessaire aujourd'hui de le faire évoluer afin de faciliter le recours aux bénévoles dans les structures et pas seulement pour les activités de lecture dans les crèches.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le protocole d'accord ci-annexé fixant les conditions d'intervention des bénévoles dans les structures de la Petite Enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1^{er} Juillet 2011

Le Président,



Jean-Claude BOUCHET

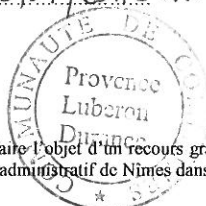
Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 - AR 084-248400301-20110630-20110615 DE

De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.